

INVITATION À FORMULER DES COMMENTAIRES SUR UN PROJET DE CATÉGORIE B

Évaluation environnementale de portée générale concernant les activités menées par le ministère du Développement du Nord et des Mines en vertu de la Loi sur les mines

Projet U2 de Metalex Ventures

Le ministère du Développement du Nord et des Mines (MDNM) vous invite à formuler vos commentaires sur la proposition de Metalex Ventures visant le prélèvement d'un échantillon en vrac par foreuse de trous de grand diamètre à l'endroit du claim minier 4213813 dont les coordonnées sont les suivantes : MTU 649653E, 5868513N (NAD 83, zone 16), BMA 528844 (canton non érigé en municipalité).

Ce projet proposé de catégorie B sera exécuté conformément aux lignes directrices énoncées dans le document *Class Environmental Assessment for MNDM's Activities under the Mining Act (Class EA)*. Veuillez prendre note que ce document est disponible en anglais seulement.

Vous trouverez ci-joint la documentation relative au projet, y compris la « Demande d'autorisation d'analyser la teneur en minéraux » et les cartes. Un plan de fermeture pour les activités d'exploration avancée relativement à ce projet a été déposé le 10 décembre 2012.

Étant donné que des activités d'exploration ont déjà exécutées à cet endroit, ce projet proposé ne devra pas entraîner de nouvelles incidences sur l'environnement.

Nous vous invitons à formuler vos commentaires et vos préoccupations relativement à ce projet proposé. Veuillez nous faire parvenir vos commentaires d'ici le 21 mars 2014. Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour soumettre vos commentaires sur le projet, veuillez communiquer avec :

Robert Calhoun
Section de l'exploration minière et de l'exploitation des minéraux
Ministère du Développement du Nord et des Mines
Tél. : 705 235-1642 Téléc. : 705 235-1660
Courriel : Robert.Calhoun@Ontario.ca

Veuillez prendre note que les renseignements personnels figurant dans une soumission (p. ex. nom, adresse, numéro de téléphone) ainsi que vos commentaires et vos opinions sont recueillis par le MDNM en vertu de la *Loi sur les évaluations environnementales* dans le but de réaliser des consultations auprès du public et de prendre des décisions concernant le projet. Les renseignements personnels peuvent également être transmis à la Direction des autorisations environnementales du ministère de l'Environnement. La collecte, l'utilisation et la divulgation de ces renseignements sont régies par la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Veuillez acheminer vos questions concernant la collecte de ces renseignements à la personne-ressource nommée ci-dessus.